

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 JANVIER 2026

Date de la convocation : **23 janvier 2026**

Nombre de conseillers en exercice : **23**

Nombre de présents : **18**

Nombre de votants : **19 dont 1 pouvoir**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de ROCHESERVIÈRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en la maison commune, sous la présidence de M. Bernard DABRETEAU, Maire sur la convocation qui leur a été adressée individuellement conformément à l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Bernard DABRETEAU – Joël OIRY – Mmes Martine FAUCHARD – Iraceme GONCALVES – M. Laurent BERTAUD – Mmes Christelle SAUVAGET – Véronique BERGER MACOIN – Marie-Andrée LARDIÈRE – MM. Vincent BRETÉCHER – Patrice PAVAGEAU – Franck CORNEVIN - Mmes Valérie TARDY – Mélanie CHOBLET – MM. Sébastien PAVAGEAU - Grégory THÉPAULT – Mmes Aurélie JOULIN – Solène GUIBERT - M. Baptiste SORIN

ÉTAIT REPRÉSENTÉ : M. Antoine ORCIL a donné pouvoir à M. Joël OIRY

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Aurélie GAZEAU – MM. Fabien GUIBRETEAU – Mathieu ROBIN – Mme Sylvia CORDEL

Assistait également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, Directrice Générale des Services

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Mme Véronique BERGER MACOIN comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N°11.01.26

OBJET : BIEN IMMOBILIER DU 19 RUE DE NANTES : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR NÉGOCIATION

M. le Maire expose :

Un potentiel acquéreur a manifesté son intérêt pour le bien immobilier situé au 19 rue de Nantes. Une rencontre avec M. le Maire a été organisée et le candidat souhaite négocier le prix au regard des nombreux travaux de rénovation à réaliser.

Pour ce faire, le conseil municipal doit autoriser M. le Maire à poursuivre la négociation. Les résultats de la négociation seront restitués à l'assemblée lors d'une prochaine séance.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

✎ **AUTORISE** M. le Maire à négocier la cession de ce bien au meilleur prix.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Fait à ROCHESERVIÈRE, le 30 janvier 2026

La secrétaire de séance

Le Maire

Véronique BERGER MACOIN

Bernard DABRETEAU

